RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SNRJ
Société par Action Simplifiée au capital de 2 563 592 euros
Siège social : 8, Rue André Delferrière
13015 MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23/10/26

L'an 2026
Le 23 octobre
A 17 heures,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée dénommée « SNRJ », se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents :

1/ Monsieur Yves Pronzati, demeurant à [redacted]

2/ Madame Annie Cappetti, [redacted] Pronzati, demeurant à [redacted]

3/ Madame Marie Pronzati, [redacted] Caïazzo, demeurant à [redacted]

4/ Monsieur Jean Pronzati demeurant à [redacted]

5/ Mesdemoiselles Nina et Lola Caïazzo et Monsieur Arthur Caïazzo sont représentés par Madame Marie Pronzati

6/ Mademoiselle Livia Pronzati et Monsieur Ange Pronzati sont représentés par Monsieur Jean Pronzati.

Seuls associés de ladite Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales de la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Pronzati, Président, associé de ladite Société.

Le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CERTIFIE CONFORME

[redacted]

ORDRE DU JOUR

Réduction du capital

La proposition de réduction de capital présentée le 14/05/2025 n'ayant soulevé aucune opposition, le président propose d'effectuer celle-ci dans les terme de l'Assemblée Générale du 14/05/2025 et de modifier les statuts en conséquences

2/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est proposé de confier à Monsieur Yves Pronzati, Président, la réalisation des formalités avec la possibilité de déléguer.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après en avoir délibéré, décident, conformément à l'acte ci-joint, de porter au crédit du Compte Courant d'Associé de Monsieur Pronzati Yves la somme de 200 199 € en échange de la destruction de 77 de ses actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la destruction des actions rachetées et la réduction de capital, celui-ci sera modifié de la façon suivante :

« Le capital social de la société par actions est réduit de 200 199 € par décision de l'assemblée générale du 23 octobre 2026 à la somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS (2.363.393 €).

Il est divisé en 909 actions de 2.599,99 Euros chacune, de même catégorie, libérées comme il a été dit ci-dessus, soit :

No	PP	us	NP	Nb
1 à 68		Yves PRONZATI	Jean PRONZATI	**68**
69 à 88		Yves PRONZATI	Marie PRONZATI	**20**
89 à 136		Annie CAPPETTI	Marie PRONZATI	**48**
137 à 164	Annie CAPPETTI			**28**
165 à 182		Yves PRONZATI	Nina CAIAZZO	**18**
183 à 200		Yves PRONZA TI	Lola CAIAZZO	**18**
201 à 218		Yves PRONZATI	Arthur CAIAZZO	**18**
219 à 236		Yves PRONZATI	Ange PRONZATI	**18**
237 à 254		Yves PRONZATI	Livia PRONZATI	**18**
255 à 601	Yves PRONZATI			**347**
602 à 619		Annie CAPPETTI	Nina CAIAZZO	**18**
620 à 637		Annie CAPPETTI	Lola CAIAZZO	**18**
638 à 656		Annie CAPPETTI	Arthur CAIAZZO	**18**
657 à 674		Annie CAPPETTI	Ange PRONZATI	**18**
675 à 692		Annie CAPPETTI	Livia PRONZATI	**18**
693 à 907	Annie CAPPETTI			**215**
908	Jean PRONZATI			**1**
909	Marie PRONZATI			1
TOTAL				**909**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs Monsieur Pronzati Yves pour réaliser les formalités concernant ce projet avec la possibilité de déléguer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires et la séance est levée à 18h

FEUILLE D'EMARGEMENT

Yves Pronzati [redacted]

Annie Cappetti, [redacted] Pronzati [redacted]

Marie Pronzati, [redacted] Caïazzo, [redacted]

Jean Pronzati [redacted]